

TABLE RONDE N° 2

La question morale, l'enjeu démocratique et l'action syndicale

Introduction par PIERRE-YVES COSSÉ
(président 1957-1958)



LA GUERRE D'ALGÉRIE a duré huit ans sous deux républiques et a impliqué une multitude d'acteurs. Les positionnements ont évolué dans le temps, y compris chez les adversaires de la guerre d'Algérie. La question souvent posée en mai 1968 : « d'où parles-tu ? » a ici toute sa place.

Je parle dans la période 1955-1958, celle des débuts de la guerre alors que quasiment personne de ce côté de la Médi-

terrannée ne plaide pour une indépendance immédiate de l'Algérie. Je parle en tant que militant puis responsable étudiant passé par la JEC, successivement président de l'Amicale de Sciences-Po (1955-1956) vice président chargé des relations internationales (1956-1957) puis président de l'UNEF (1957-1958) et enfin conseiller juridique.

Par mes attaches, j'étais sensibilisé à des valeurs comme le respect de la personne humaine. Par ma formation, j'étais conscient que des issues comme l'assimilation ou l'intégration n'étaient pas viables, ni économiquement ni politiquement... Jacques Freyssinet, Guy Coq, André Larquié, qui participent à cette table ronde, parleront au nom de périodes plus tardives et dans des positionnements différents. Beaucoup de choses ont déjà été dites au cours de la première table ronde sur les enjeux démocratiques et moraux. Cette table ronde n'évitera donc pas certaines répétitions.

Depuis la charte de Grenoble, l'UNEF est le syndicat étudiant. Ses interventions dans les affaires de la cité se font sur la base de la défense des intérêts des étudiants et d'un certain nombre de principes que le mouvement a élaborés depuis 1945. Son action, toujours indépendante de celle des partis politiques, se veut pédagogique dans la mesure où elle s'adresse à des jeunes en formation et se fonde au départ sur des problèmes concrets qui peuvent rassembler le plus grand nombre d'étudiants.

En 1954, s'agissant de « l'outre-mer » (c'était le vocabulaire de l'époque) un certain nombre de principes énoncés par des congrès successifs étaient les références pour les responsables étudiants. Dès 1946, à Grenoble, « l'outre-mer » apparaît ; sont entendus les représentants des « associations générales des étudiants musulmans d'Afrique du Nord » sur l'état de l'enseignement et une représentation distincte au congrès de

Prague de l'UIE est acceptée. A Arcachon (1950) les « droits des étudiants d'outre-mer sont énoncés... droit d'acquérir la meilleure compétence technique au service de leur pays d'origine... de rechercher et de défendre la liberté contre toute oppression... de participer aux efforts de leur pays pour leur émancipation dans le cadre de l'Union Française » L'UNEF appuie ses aspirations qui sont en conformité avec la Constitution de 1946 (et seulement dans ce cas). La référence au Préambule de la Constitution de 1946 sera fréquente dans les débats internes (cf. François Borella au congrès de Paris). À Nice (1955), l'UNEF est plus critique à l'égard de la politique française : dénonciation de tout retour au colonialisme (pacte colonial) et plus précise, sur l'« Union française, libre association de nations et de peuples » et sur les objectifs d'une « politique d'outre-mer de la jeunesse » (enseignement, formation des élites).

Lorsque surviennent les « événements » d'Algérie, l'UNEF dispose a priori d'outils lui permettant de s'exprimer et d'agir : sous-développement de l'enseignement en Algérie, non-respect de la liberté d'opinion et d'expression (particulièrement en Algérie), discriminations à l'égard des FSNA (le vocabulaire de l'époque) et de la culture arabe. Mais pour beaucoup d'étudiants et de leurs responsables, le « cas algérien » n'était pas clair, au moins en 1954. Les principes énoncés par l'UNEF valaient pour l'Union Française. Valaient-ils pour les trois départements d'Algérie ? En 1946, à Grenoble, une représentation distincte de l'Algérie au congrès de l'UIE avait été écartée « l'Algérie étant composée de trois départements intégrés à la métropole, il ne semble pas nécessaire de faire une distinction entre l'Algérie et la France » À Arcachon, la seule référence est l'Union Française. À Nice (1955) en revanche, elle est présente dans les esprits et l'opposition des AG dites

« apolitiques » est vive. L'UNEF ne devait-elle pas défendre en priorité les intérêts de ses membres, donc au premier chef, ceux de l'AG d'Alger, dont les dirigeants étaient considérés comme libéraux et où les Européens étaient largement majoritaires? L'AG d'Alger bascula dans le camp extrémiste en mars 1956 et quittera l'UNEF en juillet.

La grande majorité (à l'exception des étudiants en histoire) ignorait les réalités algériennes. Ils savaient ce qui était écrit dans les manuels des lycées. C'est la France qui avait donné sa cohérence à des territoires occupés et divisés et qui avait modernisé le pays dans tous les domaines, économique, social, éducatif. Qui connaissait de façon précise les répressions de Sétif et de Guelma en 1945? S'il fallait des réformes en Algérie, voire décoloniser, ce ne pouvait être comme la Tunisie ou le Maroc.

Je citerai un écrit de Michel de La Fournière postérieur aux « événements » : « Les étudiants français les plus sympathisants à la cause algérienne ignoraient tout du bled et du passé historique algérien. Pour eux, la solidarité avec l'Algérie, c'était la scolarisation massive des Arabes et l'assimilation. Au siège de l'AEMNA, 115, bd Saint-Michel, il n'y avait pas de mosquée... mes amis algériens buvaient du vin et mangeaient parfois du jambon. Ils cessèrent très vite de le faire avec le début de la guerre. »

Entre 1954 et 1962 (8 années!) la prise de conscience a été progressive. Elle s'est faite au fur et à mesure de l'enlisement dans la guerre à travers un certain nombre de prises de position d'abord liées à des problèmes sensibles dans le milieu étudiant. Elle a donné lieu à d'intenses débats, dans les AG et à l'intérieur des « courants ». Des évolutions sont intervenues. Si la pertinence de telle ou telle position – son caractère trop tardif? – peut être dénoncée, le caractère démocratique et indépen-

dant de son action ne peut être nié. Puis-je rappeler ces longues discussions à la Maison des Lettres de la rue Férou autour d'Olivier Burgelin trop vite atteint par une grave maladie.

Il existait bien sûr des militants de l'UNEF «encartés», mais je suis convaincu, au moins en ce qu'il est convenu d'appeler la «minorité» qu'aucun d'entre eux n'allait prendre des consignes au siège de leur organisation. La pratique de l'UNEF était conforme aux principes qu'elle énonçait. Cela dit, dès 1957, on peut affirmer, contrairement à Benjamin Stora, que l'UNEF avait une vision d'ensemble sur le conflit et que sa dénonciation était claire et ferme. Le projet de lettre au Président de la République discuté au congrès de Paris le montre. Il dénonce :

- les «arrestations et emprisonnements en série d'étudiants... qui semblent relever d'un procédé systématique d'intimidation policière... nous avons toujours pensé que tout étudiant a le droit d'exprimer et de propager ses opinions quelles qu'elles soient, politiques ou autres» ;
- «l'emploi de méthodes déshonorantes... Par de telles méthodes, on détruit les fondements de la grandeur française... qui sont la justice, la générosité, le respect du droit et de la personne humaine. Ce sont les valeurs que nous enseigne l'Université française» ;
- «le refus du dialogue... Seule la méthode du dialogue, qui dans l'ordre politique est celui de la négociation, est à la fois conforme aux traditions de la France et de son Université et susceptible de mettre fin au conflit algérien».

Ce ne sont donc pas seulement les excès et les «violences» que réprovoque l'UNEF, c'est «la situation de guerre» (l'UNEF n'a pas peur du mot), la «rupture inévitable entre Français et Algériens musulmans». L'UNEF combine des exigences

morales et des exigences politiques, « la méthode de la négociation ». Quelle autre organisation en France tenait un tel discours en avril 1957 ? Certes, la lettre a été retirée et n'a pas été envoyée. Mais elle était connue des médias et elle a été publiée sous de gros titres dans la presse. La position de la majorité des étudiants de l'UNEF ne pouvait plus être ignorée. Rappelons le climat d'extrême tension qui pesait sur les débats rue des Saints-Pères. Venus d'Alger par avion spécial avec une délégation d'étudiants, Le Pen et Demarquet – élus députés en janvier 1956 et volontairement partis en Algérie pour « casser du fell » –, « patrouillaient » en tenue de para dans les couloirs de la fac de médecine, menaçant physiquement Michel de La Fournière et François Borella... qui tentaient de les convaincre. Le retrait de la lettre ne suffit pas à apaiser les esprits. Une mini-scission se produisit (le MEF). Et un silence relatif s'imposa en 1958-1959.

Défense des libertés

Les protestations de l'UNEF contre les interdictions de réunions, à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux universitaires, organisées par des associations d'étudiants sur le problème Algérien ont été nombreuses dès 1955. Particulièrement significatives ont été les réactions (déclarations, meetings dans les villes concernées) contre les arrestations arbitraires et les disparitions, comme à Montpellier fin 1957 (Khemisti) De même l'UNEF proteste lors de la dissolution de l'UGEMA en mars 1958. Ces protestations laissent généralement de marbre les pouvoirs publics.

Défense des sursis

La défense des sursis, qui n'a pas eu seulement un caractère corporatif, jouera un grand rôle, notamment à partir de 1959. Jacques Freyssinet, un des principaux acteurs va en parler.

Défense des droits de l'homme

Sous cette terminologie (qui n'était pas celle de l'époque) je vise la torture. La gauche chrétienne, en particulier *Témoignage Chrétien*, mais aussi les évêques (qui recevaient des lettres de séminaristes engagés dans les combats) furent particulièrement fermes dans leur dénonciation. Ce qu'il fallait expliquer, c'est qu'il ne s'agissait pas de « bavures » mais d'un système découlant de la nécessité dans une guerre civile d'obtenir du renseignement. Les hebdomadaires (*France Observateur* le premier) puis des dossiers et des livres interdits (*La Question, La Gangrène*) jouent un grand rôle dans cette prise de conscience. L'opinion étudiante s'émeut et l'UNEF s'inquiète, dès 1957, avec le projet de lettre au Président de la République, elle condamne les tortures (Grenoble en 1960).

Mais à ma connaissance l'UNEF ne prit pas position sur l'insoumission, voire la désertion. Certes, il a pu exister des débats à l'intérieur des AG. À la vérité, elle craignait que des comportements individuels, parfaitement estimables, émanant de responsables étudiants la coupent de l'opinion. Ce qu'elle recherchait, c'était des formes d'action collective correspondant à sa nature d'organisation représentative et permettant de peser sur le cours de l'histoire. La grande manifestation du 27 octobre 1960 en est le meilleur exemple.

Défense des institutions et de la démocratie

Les témoignages et les livres sur la torture montraient que l'appareil politique était gangrené, que la torture était acceptée voire pratiquée à tous les échelons de l'état. Cette perversité était une menace pour notre démocratie. Sans vertu, les institutions démocratiques chancellent.

De plus depuis mai 1958, la France vivait dans le risque permanent du pronunciamiento. L'UNEF avait participé à

la « défense de la République » (défilé fin mai) et avait gardé ses distances avec le nouveau régime. À Grenoble (1959), elle « constate les dangers que la guerre d'Algérie fait courir à la démocratie, tant par les entraves qu'elle amène dans la marche des institutions que par l'état d'esprit qu'elle détermine ». Elle le redit en avril 1960 dans la brochure « Le syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie ».

Après les journées des barricades (janvier 1960) et la tentative de putsch (avril 1961) la menace sur les institutions démocratiques s'accroît fortement. Pour sauver la démocratie française et ses valeurs, il faut mettre fin à la guerre d'Algérie et indiquer par quels moyens, « c'est-à-dire des négociations avec le Front de Libération Nationale sur les conditions d'un cessez-le-feu et les garanties d'application de l'autodétermination ». La gravité de la situation oblige l'UNEF à aborder en face les problèmes politiques.

Avec la montée de l'OAS, c'est un début de guerre civile. L'UNEF est plastiquée et ses responsables sont physiquement menacés. L'UNEF participe à la lutte contre l'OAS. ■

Témoignage de GUY COQ (vice-président 1959-1960)



Du rejet moral de la sale guerre à ses conséquences politiques

Très vite, dès la première année de la guerre, l'ampleur du travail d'information sur les faits de tortures, d'exécutions sommaires, de représailles collectives est remarquable : lettres de soldats (le dossier Jean Muller, cahier de *Témoignage Chrétien*); reportages (*France Observateur*, *l'Express*, *Témoignage Chrétien*); livres (*La Torture*, de Pierre Henri Simon, *La Question*, d'Henri Alleg, *L'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet); personnalités qui rompent avec le pouvoir : général de La Bollardière, Paul Teitgen¹.

L'information touche largement le monde étudiant. La JEC (Jeunesse Étudiante Chrétienne), les AGE (Associations Générales des Étudiants), les militants politiques (UGS, etc.)

1. Voir aussi : Des rappelés témoignent (comité de résistance spirituelle « Rue du Landy » 1^{er} trimestre 1957).

la répercutent... Le scandale moral est immense. La répression qui vise à étouffer l'information en augmente le retentissement et y ajoute le viol des libertés publiques (voir les multiples saisies de journaux, les arrestations arbitraires). Jusqu'à ce qu'éclate l'affaire des sursis, c'est le scandale moral qui fait progresser l'opposition à la guerre.

Dès octobre 1955 il y a des manifestations de rappelés dans les gares et les ports... L'UNEF n'y est pour rien. Dans un reportage de l'Express sur les rappelés, des dirigeants « majos » de l'UNEF classent les réactions des étudiants à la guerre en trois catégories : les communistes, les Nord-Africains et ceux qui pensent comme la majorité des Français. C'est en fait la volonté de nier l'impact très fort de la guerre chez les étudiants. Les « minos » protestent vigoureusement et obtiennent la publication dans l'hebdo d'une réponse où ils disent comprendre l'angoisse des étudiants (le conseil d'administration de l'UNEF d'octobre 1955 approuve la lettre).

Dans cette période des débuts de la guerre, l'UNEF et les AGE dans leur majorité encouragent la révolte morale que provoque la guerre. Elles travaillent à ce que cette révolte débouche en conscience politique : la guerre n'est pas le bon moyen de régler le conflit provoqué par le rejet du statut colonial. La cohérence éthique appelle un débouché dans l'engagement politique, et la logique de celui-ci est le rejet du colonialisme.

Au niveau de l'UNEF, un tournant marque le mandat du premier bureau minoritaire homogène (dirigé par Michel de la Fourrière) : c'est la publication d'un communiqué clairement engagé : « À la suite de nombreux témoignages de rappelés qui, de tous côtés, tendent à prouver l'emploi, en Algérie, de méthodes contraires aux lois de l'humanité et à l'honneur français, telles que la torture, les exécutions sommaires, la répression col-

lective, sensible à l'exemple donné par deux professeurs éminents de l'Université française, l'UNEF exprime à son tour son émotion indignée devant de tels faits qui compromettent gravement l'honneur de la nation ainsi que le rétablissement de la paix et de la confiance sur le sol algérien. Fidèles à l'enseignement traditionnel de l'Université française, fondée sur le respect du droit et de la personne humaine, nous ne saurions tolérer que la guerre d'Algérie se poursuive dans de telles conditions. S'il était vrai que la guerre d'Algérie ne peut se poursuivre par d'autres moyens, c'est à cette guerre elle-même qu'il faudrait mettre fin, car ni l'efficacité ni une situation exceptionnelle ne sauraient justifier l'emploi de pareilles méthodes².»

On trouve dans ce texte une claire dénonciation de la torture, des exécutions sommaires, des répressions collectives, comme contraires aux lois de l'humanité. Si on ne peut poursuivre la guerre sans ces moyens, alors il faut l'arrêter. Ce texte articule bien la logique de la position morale : elle aboutit au refus de la guerre. Le projet de Lettre au Président de la République, largement diffusé avant d'être soumis au Congrès puis retiré, va dans le même sens. Jusqu'alors, la position proprement politique est enveloppée dans la logique éthique.

C'est deux ans après, au congrès de Grenoble (Pâques 1959) que le mouvement abandonne toute précaution pour édulcorer la portée politique de la position prise : il faut « au-delà des effets remonter à la cause même..., au-delà des effets moraux désastreux, reconnaître que c'est la guerre elle-même qui est en cause ». De plus « les armes elles-mêmes sont impuissantes à faire cesser cette guerre ».

2. Publié le 5 avril 1957 – Cité dans Michel de La Fournière. *Écrits 1991* (Édité par l'association « Actualité de Michel de La Fournière », Orléans.

En septembre 1959, De Gaulle emploie le mot « autodétermination ». En novembre, l'UNEF demande une clarification sur les conditions de l'autodétermination. Elle demande « des actes permettant la négociation d'un cessez-le-feu et assurant les garanties d'une totale liberté d'expression dans l'exercice du choix ».

La question morale ressurgit en d'autres termes en 1960 avec la montée des refus individuels de la guerre : « porteurs de valises », insoumission. Des responsables étudiants parisiens sont arrêtés et accusés d'aide au FLN. Le bureau de l'UNEF reconnaît dans une lettre au ministre de l'Éducation Nationale qu'il y a une « crise morale », mais, ajoute-t-il, ces actes désespérés ne sont pas de sa responsabilité.

Ainsi il est bien clair que la ligne syndicale de l'UNEF tournée vers une action collective interne à la démocratie et visant à faire gagner dans le pays la décolonisation, était incompatible avec l'acte de rupture posé par les porteurs de valises, acte de témoignage certainement très fort vis-à-vis des Algériens réprimés également en France, mais voué au statut d'initiative individuelle, alors que l'UNEF travaillait à construire une expression massive des étudiants pour la négociation. Ceux d'entre nous qui vivaient comme totalement impossible de s'imaginer, après l'engagement dans l'UNEF, comme combattant en Algérie, n'envisageaient pas que le mouvement en tant que tel pût appeler à l'insoumission.

La stratégie syndicale des « minoritaires »

Tout au long de la guerre d'Algérie, les minoritaires devenus majoritaires avec la présidence de Michel de La Fournière, donnent la priorité à la fonction syndicale dans la démocratie. Cela explique le souci constant de préserver l'unité du mouvement étudiant ou de la reconstruire, parce que celle-ci garan-

tit à l'UNEF son caractère représentatif. Syndicat fortement représentatif, l'UNEF a à cœur de prendre en charge sérieusement les problèmes de la vie étudiante³. Dès 1956, les minoritaires redoublent d'efforts pour faire avancer les questions qui concernent l'action d'un syndicat d'étudiants (problèmes universitaires, logement, bourses, santé). Michel de la Fournière explique que c'est leur crédibilité et leur efficacité constatée dans la lutte sur les problèmes des étudiants qui a permis aux « minoritaires » de prendre le pouvoir dans l'UNEF en 1956 : « C'est à cause d'elle (la lutte sur les problèmes étudiants) et malgré l'Algérie que la chose s'est faite⁴ ».

Qui veut comprendre l'histoire de l'UNEF dans la seconde moitié des années 1950 et au début des années 1960 doit prendre vraiment en compte cette remarque. Ainsi, il ne faut pas oublier que la loi instituant la cogestion des œuvres universitaires est adoptée en 1955 pour être appliquée en 1957⁵. C'est une réforme à laquelle l'UNEF attachait une très grande importance : elle visait à mettre en place une expérience originale où, à travers un établissement public distinct des universités, les étudiants, très précisément les délégués désignés par l'UNEF, seraient associés à la gestion de tous les problèmes rencontrés par les étudiants : restaurants, logement, problèmes sociaux... Après avoir obtenu le vote de la cogestion, réussir l'application des textes demanda un gros investissement militant aussi bien dans les villes universitaires qu'au plan national. Par-delà les œuvres universitaires, la cogestion était pour l'UNEF un principe dont on ambitionnait d'obtenir la généralisation dans la gestion des universités. Le combat sur ces

3. L'essai de Pierre Gaudet, *Les Étudiants* (Julliard, 1961) est un excellent témoignage de cette orientation de l'UNEF.

4. Dans « Cahiers du CED » (Centre d'étude de la Démocratie) n° 10 – octobre 65.

5. Voir sur ce point « Document Étudiant » n°6 avril-mai 61 – La cogestion étudiant (Guy Coq).

problèmes de la condition étudiante ne s'affaiblit nullement au cours des années de la guerre d'Algérie ; on pourrait même dire qu'il s'approfondit. Sur le contenu et le sérieux de cette action syndicale il y a une source d'information irréfutable : c'est le nombre et la qualité des publications internes du mouvement, en particulier : « UNEF information ». On y découvre la qualité à la fois de l'information fournie aux AGE et de la réflexion. Au début 1957 sont publiés en une seule livraison les comptes rendus de plusieurs stages régionaux sur la cogestion (Lille, Lyon, Rennes, Toulouse). Parallèlement, rappelons l'ampleur de certaines manifestations organisées par l'UNEF dans toutes les villes universitaires (voir notamment celles de décembre 1958 : « Pour plus de crédits à l'Université » ; « Pour une vraie réforme de l'enseignement »). Ce qui donne au syndicat un levier très puissant, c'est le doublement annoncé du nombre des étudiants entre 1960 et 1970. L'ampleur de la réflexion menée par l'UNEF apparaît dans le dossier de préparation au Colloque de Royaumont (novembre 1960), journées d'études qui ont lieu une quinzaine de jours après les amples manifestations du 27 octobre 1960 dans la plupart des villes universitaires⁶.

L'ambition de représentativité indiscutable que poursuit l'UNEF joue sur deux plans : d'une part la compétence à l'égard des problèmes des étudiants, avec la volonté d'être un vrai syndicat, au sens de la Charte de Grenoble. Et le second plan en découle : maintenir autant que possible l'unité du syndicalisme étudiant. Cela explique un écart qui peut apparaître comme paradoxal :

– d'un côté, dès juillet 1956, à la Conférence nationale étudiante qui réunit les principaux militants UNEF minos, les positions de fond sur l'issue inévitable du conflit algérien

6. Il faudrait aussi souligner la place donnée à la revendication d'une allocation d'étude.

sont clairement arrêtées. Dans la résolution politique, il est clairement affirmé : « La nécessité de reconnaître le droit du peuple algérien à son indépendance. » On appelle à « des négociations immédiates avec les responsables que les événements politiques et militaires ont désignés d'une manière non équivoque comme les seuls interlocuteurs valables⁷ » ;

– de l'autre côté, cette position claire de la conférence, présidée par Jacques Julliard, dont le rapport politique avait pour auteur François Borella, et qui réunissait des militants étudiants de toutes les villes universitaires, ne deviendra officiellement celle de l'UNEF que... quatre ans plus tard au congrès de Lyon (Pâques 1960, fin du mandat de Jacques Freyssinet).

Le congrès, en effet, « demande des négociations avec le FLN sur les conditions d'un cessez-le-feu et les garanties d'application de l'autodétermination ».

La ligne rigoureuse suivie par les dirigeants étudiants n'avait jamais été de proclamer une position qu'ils seraient seuls à défendre, avec une infime minorité, et en ayant perdu toute représentativité. Il s'agissait pour eux d'user de pédagogie pour accompagner et encourager une évolution progressive du milieu, pour que puissent être conciliés une grande représentativité du mouvement et un engagement conscient et juste contre la guerre et sur les moyens d'en sortir.

C'est ce pari réussi du syndicat étudiant qui fit son prestige en 1960, en le rendant crédible vis-à-vis des confédérations syndicales et aussi de l'opinion publique comme l'ont montré les manifestations du 27 octobre 1960.

Au fondement de cette position, il y a la confiance dans le débat démocratique, la conviction qu'en utilisant les possibilités du débat on peut avancer, que l'opinion publique

7. Pour une solution en Algérie. Extraits des *Travaux de la Commission nationale étudiante pour une solution du problème algérien* – Paris 21/21 VII 56

peut bouger. C'est ce choix de mener une lutte démocratique pour infléchir, voire changer la politique nationale qui écarta l'UNEF, radicalement, des options parfois héroïques mais individuelles, portées par une perte de confiance de faire changer la politique : les options des porteurs de valises, voire même l'insoumission.

Les relations avec l'UGEMA comme pédagogie syndicale

Une remarque s'impose quand on parcourt la suite des congrès de 1955 à 1960 : c'est la place considérable prise par les débats sur les relations avec l'UGEMA. La discussion sur la guerre d'Algérie avait tendance à se résumer en empoignades sur l'UGEMA!

Cela commence en 1955 (fondation de l'UGEMA en juillet). D'emblée l'enjeu pour les minoritaires est d'engager et de développer des relations avec l'UGEMA. Ainsi au congrès de Strasbourg (printemps 1956) se pose la question : faut-il reconnaître l'UGEMA? En juillet, c'est la victoire des minoritaires sur les relations avec l'UGEMA qui entraîne la formation d'un bureau « minoritaire » homogène avec Michel de La Fournière. Mais en décembre 1956 l'UGEMA rompt avec l'UNEF. En juin 1960, la reprise des relations avec l'UGEMA va de pair avec un engagement clair sur la négociation et l'indépendance.

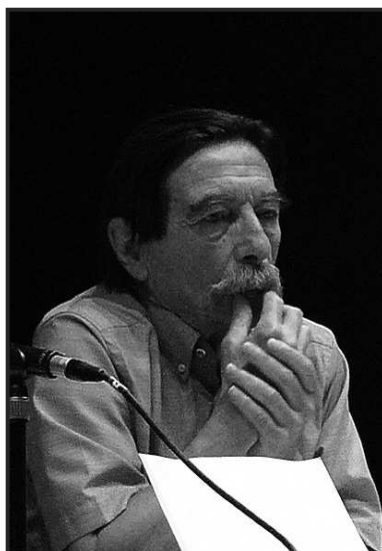
Que révèle l'importance donnée aux relations avec l'UGEMA? Les délais, la lenteur (4 ans!) soulignée plus haut permettent à l'UNEF de récuser l'accusation de prendre un parti politique. Le souci de l'UGEMA donne des arguments selon lesquels on demeure sur le terrain syndical : avec le sort des étudiants algériens en France, on se situe sur le plan du dialogue avec une partie des étudiants qu'on voit chaque jour ; on refuse de rompre la solidarité étudiante et de trahir les

valeurs universitaires communes. Ce sont des thèmes éthiques accessibles à l'opinion étudiante : les étudiants algériens ne sauraient être considérés comme des ennemis.

La médiation pédagogique permet d'aller progressivement de la solidarité immédiate à la reconnaissance des droits égaux, ce qui justifie leur combat.

Finalement, le déplacement s'opère de l'amitié étudiante au refus de la guerre comme solution ; de l'amitié étudiante à la réconciliation entre la France et la nation algérienne ; de la solidarité étudiante à la reconnaissance de l'autre... Les relations avec l'UGEMA correspondent aussi à la conscience que l'UNEF pourrait jouer le rôle du dernier pont entre la France et l'Algérie. ■

Témoignage de JACQUES FREYSSINET (président 1959-1960)



LE TEXTE DU 18 AOÛT 1959, qui restreint brutalement les droits aux sursis pour les étudiants, constitue un facteur accélérateur de l'affirmation des positions de l'UNEF sur la guerre d'Algérie. Mais il ne s'agit en aucune façon d'une rupture. La démarche adoptée alors par l'UNEF se situe dans la continuité de celle qu'elle avait suivie depuis le changement de majorité en son sein, au cours de l'année 1956, avec toutes les difficultés, les contradictions et les reculs provisoires qu'imposaient la précarité et l'instabilité du rapport des forces en interne ainsi que l'état de l'opinion publique ou les positions des forces politiques et syndicales en France.

Comme d'autres interventions l'ont montré ou le montreront aujourd'hui, l'UNEF, soucieuse d'obtenir l'adhésion d'une large majorité des étudiants (donc d'éviter ou de limiter les risques de scission), avaient adopté une stratégie « pédagogique » qui prenait appui sur des thèmes auxquels les tra-

ditions universitaires et les intérêts immédiats des étudiants favorisaient leur adhésion :

- la défense des libertés universitaires face aux arrestations d'étudiants algériens et au totalitarisme qui s'imposait dans l'université d'Alger ;

- la dénonciation de la torture ;

- la critique de l'insuffisance du budget de l'éducation nationale, symbole de l'avenir du pays, sacrifié aux dépenses de la guerre coloniale, symbole du passé ;

- après 1958, la défense de la démocratie et des institutions républicaines.

Face au décret sur les sursis, le bureau de l'UNEF se réunit toute une journée pour réfléchir sur la stratégie. En simplifiant, deux options sont ouvertes :

- on peut limiter l'action à la défense des sursis, ce qui assurera un soutien unanime des étudiants et un renforcement de la position de l'UNEF. Une telle orientation présente le risque, à l'égard des syndicats et des mouvements de jeunesse (et plus largement de l'opinion publique), d'être interprétée comme défense corporatiste des privilèges d'une catégorie déjà favorisée ;

- on peut s'appuyer sur cette régression des droits des étudiants pour généraliser la prise de conscience par ceux-ci des conséquences de la guerre, mettre en évidence l'imbrication de ces différentes conséquences et, dans ce contexte montrer l'absurdité de l'invocation de l'apolitisme cher aux majoritaires.

C'est la deuxième option qui est alors retenue, mais dans le cadre d'une progression par étapes visant à combiner des registres complémentaires qui, si tout se passait bien, devait déboucher au congrès de Lyon (avril 1960).

Dès le premier conseil d'administration de rentrée, la motion sur les sursis se termine par une phrase qui souligne

que le décret n'est que l'une des conséquences néfastes de la guerre d'Algérie. Ce constat, à première vue trivial, est le signal de la rupture délibérée avec les AG majoritaires qui demandent intensément la suppression de cette phrase pour pouvoir voter la motion. Dans les mois suivants, une succession de manifestations et de grèves mobilise massivement les étudiants. Le thème défendu est que l'on sacrifie l'avenir au service de la poursuite de la guerre. Il est souligné que les étudiants ne bénéficient pas d'un privilège, mais seulement d'un décalage dans le temps de leur service militaire, condition indispensable pour éviter une rupture, souvent définitive, des études. La nécessité d'un contrôle du sérieux des études n'est pas contestée. Sur cette base, l'UNEF obtient l'appui des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire regroupés au sein du GEROJEP. Globalement, l'opinion publique reconnaît la légitimité de cette position.

Le congrès de Grenoble (Pâques 1959) avait voté la préparation d'une brochure sur les conséquences du conflit algérien pour les étudiants. La non-publication de cette brochure, due à des retards dans sa rédaction, provoque, lors de chaque CA des questions ironiques des AG majoritaires, convaincues que l'UNEF recule devant le risque. En pratique, la brochure ne sera achevée qu'in extremis pour pouvoir être distribuée lors du congrès de Lyon, ce qui amplifiera son impact médiatique (et pourra être interprété comme la démonstration d'une habile maîtrise dans la gestion du calendrier). La brochure fournit, entre autres, de nombreux exemples d'arrestations arbitraires et de tortures dont ont été victimes des étudiants algériens. C'est le registre des droits de la personne humaine qui est mobilisé.

En novembre, l'UNEF demande « des actes permettant la négociation d'un cessez-le-feu et assurant les garanties d'une

totale liberté dans l'exercice du choix». En janvier 1960, la semaine des barricades favorise une nouvelle avancée : l'UNEF contribue activement, aux côtés de la CGT, de la CFTC et de la FEN, à l'adoption d'un appel commun pour un arrêt national de travail d'une heure. C'est le registre de la défense de la démocratie qui est mis en avant.

À l'ouverture du congrès de Lyon, le rapport moral est approuvé par 80 % des suffrages. Les conditions sont réunies, même si des hésitants doivent être jusqu'à la dernière minute convaincus, pour le vote d'une motion dont la rédaction avait été, informellement mais soigneusement, préparée avec des représentants désignés par l'UGEMA. Le texte contient notamment :

- la reconnaissance au peuple algérien du « principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » ;
- la demande d'ouverture de « négociations avec le Front de libération nationale sur les conditions d'un cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination » ;
- l'affirmation que la réconciliation des étudiants français et algériens « préfigurera la réconciliation de la France avec la nation algérienne, quel que soit le statut politique qu'elle choisira ».

Le mot d'indépendance n'est pas utilisé car il est considéré que cette option relève du seul choix des Algériens. Entre août 1959 et avril 1960, le choix d'une stratégie « par étapes » a pu simultanément provoquer l'irritation des AG les plus combatives et tromper les AG majoritaires tout comme le gouvernement qui, à la veille du congrès de Lyon, pariaient sur une attitude « raisonnable » de l'UNEF. Le pas franchi par la motion de Lyon peut sembler considérable lorsqu'on le compare aux prudences et au caractère partiel des prises de position antérieures. Cependant, il marque un aboutissement

dans la continuité. Rappelons qu'en juillet 1956, les principaux animateurs de la tendance minoritaire avaient participé, à titre personnel, aux côtés des dirigeants de l'UGEMA, à une « Conférence nationale étudiante pour la solution du problème algérien ». Cette conférence avait conclu à « la nécessité de reconnaître le droit du peuple algérien à son indépendance » et elle avait demandé « des négociations immédiates avec les responsables que les événements politiques et militaires ont désignés d'une manière non équivoque comme les seuls interlocuteurs valables ». Il a fallu presque quatre années pour que l'UNEF puisse se sentir assez forte, quoique bien seule à l'époque, pour assumer la responsabilité de cet engagement.

La motion de Lyon permettra le rétablissement des relations entre l'UNEF et l'UGEMA consacrée par une déclaration commune du 6 juin 1960. D'autres vous retraceront les nouvelles étapes de ce difficile combat. ■

Témoignage d'ANDRÉ LARQUIÉ (vice-président 1961-1963)



PRENANT LA PAROLE après ces premières interventions qui ont fait très précisément l'historique des relations entre l'UNEF et l'UGEMA, qu'ajouter ?

Je suis vice-président International de 1961 à 1963 – sous la présidence de Dominique Wallon d'abord et de Jean-Claude Roure ensuite.

Le processus des relations avec l'UGEMA est acquis, les relations très suivies comme en témoigne le repère chronologique distribué à l'ouverture de notre journée d'études. L'UNEF, suite à l'évolution rappelée, est passée du corporatisme au syndicalisme et à propos de la décolonisation et de la guerre d'Algérie se situe sur un terrain politique avant-gardiste quand on observe la frilosité des organisations politiques et syndicales à quelques exceptions près. Les principes ont été posés, reste à les appliquer.

Il me revient d'assurer au quotidien les relations avec l'UGEMA, de manière confidentielle en France à travers

l'AEMNA, ou même la FEANF. Les contacts avec les étudiants algériens eux-mêmes sont discrets et plus visibles, voire officiels, lors des rencontres internationales du mouvement étudiant à l'étranger (congrès, festivals de la jeunesse, etc.).

Après l'échec des négociations à Melun, les pourparlers reprennent à Évian. Parmi les multiples problèmes à traiter, l'un d'eux est au cœur des divergences entre la France et le GPRA : l'avenir du Sahara et de ses richesses. Les confrontations en France sont féroces, et les prises de positions de l'AGE d'Alger insoutenables. Sur le Sahara, l'UGEMA ne cesse d'attendre de l'UNEF une position claire et nette, difficile à prendre dans un climat très violent compte tenu de son caractère politique et des risques de division au sein de l'organisation.

Le premier semestre 1961 sera marqué par de nombreuses discussions à ce sujet et au final à Lausanne, après une journée âpre de négociations, sera définitivement adopté puis publié le communiqué commun du 21 août déclarant que le Sahara ne « saurait être détaché de l'Algérie » formulation en périphrase présentée comme un compromis acceptable par les deux parties et qui évite au plan formel, l'expression « le Sahara fait partie intégrante de l'Algérie ».

Le communiqué sera publié en dernière page dans *le Monde* dès le lendemain et ses répercussions seront très fortes dans l'opinion et chez les étudiants. Je me souviens être allé le jour même de la parution du communiqué à Sciences-Po dont j'étais le Président de l'Amicale et de l'accueil « réservé » que j'ai reçu. Communiqué prémonitoire puisqu'au mois de septembre suivant le général de Gaulle reconnaissait le Sahara comme partie intégrante de l'Algérie : on connaît la suite, sauf pour préciser que ce communiqué peut-être présenté comme le dernier acte fort de la relation entre l'UNEF et l'UGEMA et aussi par rapport à l'opinion en France.

Tout au long de cette période de la fin des années 1950, en raison de ses prises de positions sur la décolonisation et la guerre d'Algérie, l'UNEF est au faite de sa notoriété, auprès des unions d'étudiants de tous les pays comme en témoignent les congrès des unions d'étudiants qui se succèdent et celui de l'Union Internationale des Étudiants (UIE) ou le Congrès du COSEC qui se tient l'été 1962 à Montréal. Sur l'UNEF se focalisent aussi en France, et au-delà du milieu étudiant, des réactions parfois très violentes de certains courants de l'opinion.

Ne peut-on dire que ces années 1950 sont très violentes et ne peut-on qualifier d'ailleurs l'après-Seconde Guerre mondiale comme très dure, ainsi qu'en témoignent les affrontements politiques et sociaux qui se succèdent :

- les affrontements institutionnels et politiques ;
- les affrontements sociaux : sidérurgistes, mineurs, etc. ;
- la guerre d'Indochine, la décolonisation en Tunisie et au Maroc et, surtout, la guerre d'Algérie.

La Constitution de 1958 et l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle exacerbent les passions comme peu à peu la marche vers l'indépendance de l'Algérie : barricades, tentatives de coup d'État des généraux et de l'OAS, manifestations à Paris, Charonne notamment.

Au niveau étudiant, les affrontements sont nombreux à Paris et dans certaines AGE de province. Le Pen et ses nervis sont très présents et le matraquage tient lieu d'argumentation. Dans ce contexte l'UNEF est au premier plan :

- dans les manifestations et meetings ;
- son siège 15, rue Soufflot est plastiqué à deux reprises (le 21 octobre et le 18 ou 19 décembre 1961). Mais ces plastiquages n'affaibliront pas l'engagement des responsables étudiants.

L'UNEF ET LA GUERRE D'ALGÉRIE

Dernier acte officiel me concernant : sur invitation de l'UGEMA, je représenterai l'UNEF au premier anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.

Une nouvelle page d'histoire s'ouvre. ■